

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
26 JANVIER
1999**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-1999-22
Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 26 janvier 1999, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mme	Jacqueline Asselin
M.	Rino Beaulieu
Mme	Lise Blackburn
M.	Gilles Cardinal
Mmes	Sonia Desgagné
	Diane Durand
	Ruth Gagnon
	Diane Gauthier
	Denise Hudon
	Chrystiane Jean
M.	Charles Lavoie
Mme	Diane Perron
MM.	Régis Richard
	Rémy Simard
Mmes	Diane Tremblay
	Élaine Tremblay

Les commissaires représentantes des parents :

Mme	Christine D. Gagné (secondaire)
Mme	Céline Simard (primaire)

Sont également présents :

MM.	Lucien Houde, directeur général
	Michel Cloutier, secrétaire général

Absences :

M.	Michel Girard
Mme	Sylvie Belzile

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par M. Rémy Simard
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, tel que déposé au Conseil, en y ajoutant les points suivants :

Sujets de décision :

- Emprunt à long terme/(7 500 000\$)
- Dissolution/Corporation Madie
- Motion de félicitations/école La Source (Chicoutimi)

Sujets d'information :

- Suivi/résolution CC-98-234/article 490
- Panne d'électricité/polyvalente Lafontaine
- Contrôle des absences/école Des Jolis-Prés
- Budget/Comité de parents
- Cour de l'école Félix-Antoine-Savard

Communiqué :

- Semaine de la sécurité/transport scolaire

CC-1999-23
Ordre du jour

ADOPTÉE

Puis,

CC-1999-24
Procès-verbal/
12 janvier 1999

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 12 janvier 1999.

ADOPTÉE

En suivi au point CC-1999-03, concernant la garderie de l'école Marguerite-d'Youville, le directeur du service des ressources matérielles informe que les travaux sont presque terminés. Il a été possible d'installer une aménée d'eau, tout en respectant le cadre budgétaire défini par le Conseil.

CC-1999-25
Courrier Reçu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 4 et le 20 janvier 1999.

CC-1999-26
Plan de redressement, phase I

Le directeur général relate les points majeurs du contexte budgétaire qui ont amené la Commission scolaire à conclure à la nécessité de mettre en place un plan de redressement, et ce, dès cette année. Puis, après échanges et discussion,

**Il est proposé par Mme Ruth Gagnon
et résolu :**

D'accepter le plan de redressement budgétaire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, pour l'année scolaire 1998-1999, tel que préparé par le directeur général, en collaboration avec le directeur des services financiers, et précisé en un document intitulé «Plan de redressement, phase I, 1998-1999», daté du 21 janvier 1999 et déposé au Conseil.

ADOPTÉE

Après étude et discussions suivant les explications fournies par le directeur des services des ressources financières,

CC-1999-27
Emprunt à long
terme/672 819\$

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a demandé l'autorisation d'étaler, sur une période de trois (3) ans, le financement de la contribution au transport scolaire 1998-1999;

CONSIDÉRANT l'autorisation de principe de la Direction des opérations budgétaires et financières du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner suite à cette autorisation par l'adoption d'une résolution d'emprunt par billet à long terme pour une durée n'excédant pas trois (3) ans;

**Il est proposé par Mme Diane Perron
et résolu :**

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay contracte un emprunt au montant de 672 819 \$ conditionnellement à l'autorisation de la Direction des opérations budgétaires et financières du ministère de l'Éducation auprès de la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi située au 245, rue Racine Est à Chicoutimi.

QUE cet emprunt soit effectué en date du 1^{er} février 1999 et remboursable selon les modalités suivantes :

- Première tranche de 224 273\$ remboursable le 1^{er} février 2000
- Deuxième tranche de 224 273\$ remboursable le 1^{er} février 2001
- Troisième tranche de 224 273 \$ remboursable le 1^{er} février 2002

QUE cet emprunt porte intérêt selon le coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins plus 0,5%

QUE cet intérêt soit payable à la Caisse populaire Desjardins mensuellement à compter du 28 février 1999;

CC-1999-27
Emprunt à long
terme/672 819\$
suite...

QUE cet emprunt soit contracté par un ou des billets à terme pour le montant de l'emprunt portant intérêt au taux précité et remboursable selon l'échéance prévue, étant entendu que les remboursements de capital seront à la charge de la Commission;

QUE cet emprunt puisse, à la discrétion de la Commission scolaire, être remboursé par anticipation;

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay autorise son directeur général et son directeur du service des ressources financières à signer au nom de ladite Commission le ou les billets, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront utiles pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE

CC-1999-28
Vente du centre
administratif Valin

Après que le directeur général eut rappelé la teneur de la résolution du Conseil provisoire du 9 février 1997 et le rapport fait au Conseil des commissaires le 13 octobre 1998,

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles ;

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

De donner suite à la résolution CP-97-132, adoptée par le Conseil provisoire lors de la séance du 9 février 1997, et de procéder à un appel d'offres public en vue de disposer du centre administratif de l'ex-Commission scolaire Valin.

ADOPTÉE

CC-1999-29
Achat/fournitures
électriques

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles ;

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

D'accorder les contrats d'achat de fournitures électriques requis par les écoles, centres et services de la Commission scolaire, pour la période du 27 janvier au 31 octobre 1999, aux plus bas soumissionnaires conformes, et ce, pour chaque article apparaissant dans le «catalogue des fournitures électriques», édition 1998-1999.

ADOPTÉE

Par la suite,

CC-1999-30
Achat/micro-
ordinateurs

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles ;

**Il est proposé par Mme Éline Tremblay
et résolu :**

De retenir, pour l'achat d'équipements informatiques requis par les écoles, centres et services de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, dans le cadre d'une part, du programme à frais partagés relatif aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), dix (10) micro-ordinateurs «stations», sept (7) moniteurs couleur SVGA 15 pouces et dix (10) adapteurs Éthernet, et d'autre part, dans le cadre des budgets réguliers des unités administratives, quatre (4) micro-ordinateurs «stations», trois (3) moniteurs couleurs SVGA 15 pouces, un (1) moniteur SVGA 17 pouces et quatre (4) adapteurs Éthernet, les plus bas soumissionnaires conformes et ayant passé avec succès les tests de performance, soit :

•**Micro-Ordinateur Lavoie**, pour l'achat des micro-ordinateurs «stations», les moniteurs couleur SVGA 15 pouces et les adapteurs Éthernet, pour un montant total de 32 022,96\$, taxes incluses ;

•**Télénet Informatique**, pour l'achat d'un moniteur couleur SVGA 17 pouces, pour un montant total de 416,50\$, taxes incluses ;

CC-1999-30
Achat/micro-ordinateurs suite...

De plus, ce contrat est alloué sous condition que la Commission scolaire bénéficie, au regard d'achats supplémentaires d'équipements informatiques qui pourraient être faits à même le résidu du budget prévu, des mêmes conditions de vente de la part des fournisseurs concernés pour une période de soixante (60) jours à compter du 6 janvier 1999.

ADOPTÉE

Après échanges et discussion,

CC-1999-31
Contrat/huile à chauffage

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles ;

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin et résolu :

D'accorder le contrat d'achat d'huile à chauffage requis pour les écoles, centres et services de la Commission scolaire, pour la période du 1^{er} février au 31 octobre 1999, au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Pétroles R.L., au coût de 0,1999\$ du litre, selon les termes et conditions contenu #s au cahier des charges.

ADOPTÉE

CC-1999-32
Changement de nom/école Ste-Thérèse

Par la suite, après les explications fournies par le directeur général et après que les membres du Conseil des commissaires eurent reçu et pris connaissance d'un document intitulé «Dénomination d'un établissement, orientations à privilégier»,

CONSIDÉRANT la demande de l'école Sainte-Thérèse (Chicoutimi) à l'effet que le Conseil accepte le principe du changement de nom de ladite école ;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués par le Conseil d'établissement de l'école Ste-Thérèse, à savoir : que deux écoles portent le même nom au sein de la Commission scolaire et que le milieu-école souhaite se démarquer des autres milieux par l'organisation d'activités principalement axées sur les arts et la culture ;

Il est proposé par Mme Chrystiane Jean et résolu :

D'accéder à la demande du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Thérèse (Chicoutimi) et d'accepter le principe du changement de nom de cette école ;

De demander à la direction de l'école de voir à ce qu'un comité ad hoc soit constitué avec le mandat suivant :

- définir une démarche de consultation du milieu ;
- procéder à la consultation et à l'analyse des propositions reçues au regard des critères précisés dans le document préparé par la direction générale et intitulé «Dénomination d'un établissement, orientations à privilégier» ;
- formuler une ou des recommandations au Conseil des commissaires ;

ADOPTÉE

Par la suite, après les explications fournies par le directeur du service des ressources financières,

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit emprunter pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par le ministre de l'Éducation ;

CC-1999-33
Emprunt à long terme

Il est proposé par M. Rino Beaulieu et résolu :

1. **QU'UN** emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de sept millions cinq cent mille dollars (7 500 000 \$) soit contracté ;

CC-1999-33

Emprunt à long
terme
Suite...

2. **QUE** le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :

- | | | |
|----|--|--------------------|
| a) | Au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 1999 : | <u>7 310 000\$</u> |
| b) | Au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 21 janvier 1999, le tout pour une somme de : | <u>8 200\$</u> |
| c) | Au paiement des frais inhérents à l'emprunt : | <u>181 800\$</u> |

3. **QU'A** cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux (2) modes suivants :

- a) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes:

1. Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations ;
2. Négocier les modalités de l'emprunt ;
3. Désigner une société de fidéicommiss, un conseiller juridique et un imprimeur ;
4. Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicommiss, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés ;

OU

- b) En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.

4. **QU'UNE** demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder au nom du gouvernement, une subvention, à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

5. **QUE** la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.

6. **QUE** n'importe lesquels de la présidente, du directeur général, de la directrice générale adjointe, du secrétaire général, du directeur des services des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

CC-1999-33
Emprunt à long
terme
Suite...

7. **QUE**, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.

8. **QUE**, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.

9. **QUE** dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique, les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.

10. **QUE** dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.

11. **QUE** la Commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements en capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.

12. **QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE

CC-1999-34
Corporation
MADIE

Après que la directrice générale adjointe, Mme Ginette Gilbert eut fait un court historique de la fondation de la Corporation Madie et un rappel du mandat qui lui avait été confié par le Conseil, ainsi qu'à deux représentants de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, pour entreprendre les discussions avec les employés actuels de Madie, au regard de leur demande de prendre possession, sous forme d'entreprise privée, de la Corporation de Madie,

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires de la région se sont associées en 1996 pour transformer le projet MADIE en entreprise de production de matériel didactique;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires ont, à l'époque, octroyé à MADIE une somme globale de 46 500\$ comme fonds de démarrage de la nouvelle entreprise;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires exigeaient alors, que MADIE fonctionne sur des principes d'entreprise privée privilégiant entre autres, celui de la rentabilité;

CONSIDÉRANT que les employés réguliers de MADIE expriment dans une offre d'achat leur volonté de poursuivre la croissance de l'entreprise et de maintenir une coopération étroite avec les commissions scolaires de la région;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires ont réévalué depuis juillet dernier leur participation dans des entreprises du même type que celle de MADIE;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat formelle présentée par ledit groupe d'employés réguliers de MADIE;

CONSIDÉRANT la recommandation des représentants des commissions scolaires sur le comité de négociation chargé d'étudier entre autres, l'offre des employés, laquelle est de se retirer de la corporation à but non lucratif;

CC-1999-34
Corporation
MADIE
suite...

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay se retire comme membre partenaire de la Corporation MADIE et recommande à l'assemblée générale de MADIE la dissolution de la corporation à but non lucratif MADIE;

Que le protocole d'entente devant intervenir comprenne minimalement les conditions suivantes :

1° La maison d'affaires de MADIE demeurera sur le territoire de la région 02 ;

2° Le montant total de 64 702\$ devant être versé par les employés concernés sera réparti en proportion de la mise de fonds de chacune des commissions scolaires ;

3° Une entente de partenariat interviendra pour l'achat des volumes déjà produits par MADIE, garantissant aux commissions scolaires concernées les prix actuellement en vigueur, et ce, pour les trois prochaines années scolaires, soit : 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002.

ADOPTÉE

Puis,

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

CC-1999-35
Félicitations/
École La Source
(Chicoutimi)

D'adresser les meilleures félicitations du Conseil des commissaires à l'ensemble des élèves et du personnel de l'école La Source (Chicoutimi), et plus particulièrement au personnel enseignant, pour l'organisation d'un Congrès sous le thème «Fais en sorte que le monde soit meilleur», ayant pour but de sensibiliser le milieu au phénomène de la violence. Cette activité s'est déroulée le 21 janvier 1999.

ADOPTÉE

CC-1999-36
Rapport de la
présidente

Mme la présidente Liz S. Gagné fait rapport au Conseil, des principales représentations qu'elle a faites au cours des deux dernières semaines :

- ♦ **Les 14 et 15 janvier 1999**, une rencontre du comité des services éducatifs de la Fédération des commissions scolaires du Québec devait avoir lieu, mais elle a été annulée dû à des mauvaises conditions climatiques;
- ♦ **Le 19 janvier 1999**, rencontre avec la direction générale concernant l'organisation des services de la Commission scolaire;
- ♦ **Le 22 janvier 1999**, rencontre du comité des services éducatifs de la Fédération des commissions scolaires du Québec, où il fut notamment question de la formation professionnelle et du report de l'application des nouveaux programmes;
- ♦ **Le 26 janvier 1999**, rencontre avec la présidente du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;
- ♦ **Le 26 janvier 1999**, rencontre avec un enseignant, concernant l'attestation de diplôme professionnel «guide chasse et pêche»;
- ♦ **Le 26 janvier 1999**, rencontre avec les présidents et présidente des différentes associations syndicales représentant les personnels de la Commission;

Par la suite,

CC-1999-37
Rapport du
directeur général

Monsieur le Directeur général présente un bref compte rendu des démarches ou interventions qu'il a faites au cours des derniers jours quant à certains dossiers d'importance, notamment :

Quant au budget 1998-1999

- ✓ Les différents travaux relatifs au contrôle budgétaire au 31 décembre 1998 sont presque terminés. Un premier rapport sera fait lors de la prochaine rencontre du comité de service des ressources financières. Le dépôt d'un document à ce sujet est prévu lors de la séance du Conseil des commissaires du 9 février 1999;

CC-1999-37

Rapport du directeur général suite...

Quant à diverses représentations

- ✓ Une rencontre provinciale des directrices et directeurs généraux avec le sous-ministre de l'Éducation a eu lieu le 21 janvier dernier. Il y fut notamment question :
 - d'un ralentissement du rythme d'implantation de la réforme de l'Éducation;
 - d'une rencontre provinciale des membres des services éducatifs avec le sous-ministre de l'Éducation, prévue pour le 2 février, à Québec pour faire le point sur la réforme de l'Éducation;
 - des règles budgétaires pour lesquelles il y aurait tout lieu de croire que ce serait le statu quo pour l'an prochain, avec quelques espoirs de bonification de certains projets;
- ✓ La directrice générale adjointe, Mme Ginette Gilbert représentera la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au comité organisateur de la Super Expo-Sciences Bell, finale québécoise de l'an 2000, organisée en collaboration avec le Conseil du Loisir Scientifique, l'Expo-sciences régionale, l'Université du Québec à Chicoutimi et le Cégep de Chicoutimi;
- ✓ Il y aura tenue d'une activité d'inauguration «interne» des nouveaux locaux de l'école André-Gagnon, le 10 février, à 17 heures.

CC-1999-38

Rapport des comités de service

Les membres du Conseil des commissaires ont reçu, pour leur information, une copie des comptes rendus suivants :

- ♦ du comité de service des ressources financières (9 décembre 1998)
- ♦ du comité des services éducatifs «jeunes» (9 décembre 1998)
- ♦ du comité de service des ressources matérielles et de l'informatique (19 janvier 1999)

Par la suite,

CC-1999-39

Dossiers majeurs/planification

Les membres du Conseil des commissaires reçoivent, à titre d'information, un tableau illustrant la démarche opérationnelle des dossiers majeurs 1999-2000, en date du 26 janvier 1999. Le directeur général attire l'attention du Conseil sur la note de bas de page qui précise qu'une grille de planification détaillée est élaborée pour chacune des actions mentionnées au document.

CC-1999-40

Suivi/CC-98-234 article 490

Le directeur général fait mention qu'après une consultation du Comité patronal de négociation des commissions scolaires (CPNCC) et de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ), en suivi au mandat que lui avait confié le Conseil des commissaires (voir résolution CC-98-234) le 8 décembre dernier, il a fait une démarche auprès des membres concernés du personnel de cadre et de gérance représenté par l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ), section des Rives-du-Saguenay. Les résultats de cette démarche font en sorte que six personnes obtiendront une compensation monétaire de 3,5%, trois personnes obtiendront 2,5%, ce qui représente un déboursé d'environ 18 000\$ pour la Commission scolaire. Par ailleurs, dix-sept (17) personnes obtiendront une période de temps compensatoire, conformément à la politique locale de gestion du personnel de cadre et de gérance de l'ACSQ, section des Rives-du-Saguenay. Le directeur général conclut en précisant que cette opération vient rendre partiellement justice au personnel qui a consacré, en plus de sa tâche régulière, de nombreuses heures de travail à la mise en place de la nouvelle Commission scolaire.

CC-1999-41

Panne d'électricité/école Lafontaine

Mme la commissaire Elaine Tremblay porte à la connaissance des membres du Conseil la situation qui a prévalu le 18 janvier dernier, alors qu'il y avait une panne d'électricité à l'école Lafontaine et que les élèves se sont quand même présentés à l'école. Le directeur général précise qu'il fera le point avec la direction de l'école à ce sujet. De plus, un suivi sera donné au comité de service des ressources matérielles et informatiques, lors de la prochaine rencontre.

CC-1999-42
Contrôle des
absences/école
Des Jolis-Prés

Pour donner suite à une intervention de Mme la commissaire Éline Tremblay, relativement au fait qu'il n'y a pas de contrôle des absences des élèves à l'école Des Jolis-Prés lorsque le directeur adjoint doit s'absenter de l'école en après-midi, il est convenu que le directeur général fera une démarche auprès de la direction de ladite école avant de faire rapport au Conseil lors de la prochaine session.

CC-1999-43
Budget/Comité de
parents

En réponse également à une intervention de Mme la commissaire Éline Tremblay, le directeur général, en collaboration avec le directeur des services financiers, s'assurera que les montants résiduels des budgets 1997-1998 des ex-comités de parents soient versés au budget du Comité de parents actuel.

CC-1999-44
Cour de l'école
Félix-Antoine-
Savard

Mme la commissaire Denise Hudon fait part d'une demande du Conseil d'établissement de l'école Félix-Antoine-Savard, à l'effet que des améliorations soient apportées à l'état de la cour de cette école. Mme la Présidente dit recevoir la demande au nom du Conseil et fait savoir que celle-ci sera analysée dans le cadre de l'ensemble des projets d'immobilisations de la prochaine année scolaire.

CC-1999-45
Semaine de la
sécurité/transport
scolaire

Les membres du Conseil reçoivent copie d'un communiqué de presse qui sera distribué lors de la conférence de presse qui aura lieu le mercredi 27 janvier 1999, annonçant le lancement de la Semaine de la sécurité dans le transport scolaire.

Sur ce, la présente séance du Conseil prend fin.

La présidente

Le secrétaire général

